



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**DCD/DAC/EFF(2003)1
A usage officiel**

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs

Projet de mandat, projet de programme de travail et propositions de modalités de travail

Première réunion 19-20 mai 2003

La réunion, qui se tiendra au Château de La Muette, à Paris, s'ouvrira lundi 19 mai à 10 heures et se poursuivra mardi 20 mai jusqu'à 18 heures.

Personne à contacter : Mme Stéphanie Baile, Tél : 33(1)45 24 90 30 ; adresse électronique :
stephanie.baile@oecd.org

**JT00144454
18348**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

TABLE DES MATIÈRES

I.	PROJET DE MANDAT	3
II.	PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL	3
A.	Les pratiques des donneurs : harmonisation et alignement	4
a)	Mise en œuvre du programme d'action de Rome sur l'harmonisation et l'alignement.....	4
b)	Suivi du processus SLP	5
c)	Gestion des finances publiques.....	5
d)	Passation de marchés.....	6
B.	Déliement de l'aide.....	6
C.	Gestion au service de résultats et mesure des résultats.....	7
III.	MODALITES D'ORGANISATION DU TRAVAIL PROPOSEES.....	8
A.	Principes directeurs.....	8
B.	Organisation du Groupe de travail et de ses activités	9
a)	Membres du Bureau.....	9
b)	Réunions	9
c)	Soutien et financement.....	9

**GROUPE DE TRAVAIL DU CAD SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE ET LES PRATIQUES DES
DONNEURS**

QUESTIONS A EXAMINER

PREMIERE REUNION, 19-20 MAI 2003, OCDE, PARIS

I. PROJET DE MANDAT

1. Le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs a été créé par le CAD en mars 2003 pour une durée de quatre ans (son mandat expirera en décembre 2006) [DCD/DAC(2003)12/REV1]. Sa création a été approuvée par le Conseil de l'OCDE le 24 avril 2003 [C(2003)80]. Compte tenu de la mission générale assignée au Groupe par le Conseil, il est proposé de formuler comme suit son mandat :

“Le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs est créé dans le cadre du consensus auquel la communauté internationale est parvenue à Monterrey sur les mesures à prendre pour promouvoir un partenariat mondial au service du développement et accélérer le rythme des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Pour les Membres du CAD, cela signifie qu'il faut améliorer le contenu, la gestion et l'acheminement des activités d'aide afin d'influer le plus possible sur le développement. Au titre de son mandat, le Groupe de travail centrera son attention sur le suivi de l'harmonisation et du processus SLP par les donateurs, l'application des recommandations concernant le déliement et la passation des marchés, la répartition de l'aide et ses instruments, et le suivi et la gestion des résultats.

Une étroite collaboration s'établira avec le Réseau du CAD sur l'évaluation en matière de développement, dont le Président est membre de droit du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs. Le Groupe de travail proposera de recourir à des groupes d'étude si cette formule lui semble appropriée pour s'acquitter d'une tâche qui lui a été confiée et/ou pourra décider de constituer des équipes de projet. »

II. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

2. Compte tenu du mandat ci-dessus, les domaines prioritaires et les résultats connexes ci-après ont été définis pour examen et approbation par le Groupe de travail les 19 et 20 mai 2003 (voir l'ordre du jour [DCD/DAC/EFF/A(2003)1]). Après être parvenu à un accord sur les grandes lignes de son programme de travail, le Groupe de travail devra les soumettre au CAD pour approbation.

A. Les pratiques des donateurs : harmonisation et alignement

- Mise en œuvre du programme d'action de Rome sur l'harmonisation et l'alignement
- Suivi du processus SLP
- Gestion des finances publiques
- Passation de marchés

B. Délitement de l'aide

C. Gestion au service de résultats et mesure des résultats

A. Les pratiques des donneurs : harmonisation et alignement

3. Plusieurs axes de travail ont été réunis sous la rubrique globale « pratique des donneurs ». Pour certains domaines, le programme de travail proposé tient compte des activités approuvées dans le cadre d'initiatives en cours ou passées. Le Groupe de travail devra donc s'interroger sur la meilleure façon de s'organiser pour obtenir les produits attendus dans chacun des domaines suivants :

a) Mise en œuvre du programme d'action de Rome sur l'harmonisation et l'alignement

4. Les travaux s'appuieront sur le document de référence du CAD sur les bonnes pratiques « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité », élaboré par l'ancien Groupe de travail du CAD sur les pratiques des donneurs. Le Groupe de travail axera son attention sur la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation approuvée lors du Forum à haut niveau de Rome tenu les 24 et 25 février 2003. Il suivra aussi l'évolution de la situation s'agissant de l'alignement sur les stratégies de lutte contre la pauvreté tel que présenté dans les lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté, notamment les efforts entrepris pour aligner les procédures et calendriers des donneurs sur les systèmes et procédures des pays partenaires.

5. Les membres du CAD admettent qu'il s'agit maintenant de passer de la définition des principes à la phase de mise en œuvre de l'harmonisation et de l'alignement dans les pays partenaires. Pour ce faire, la volonté forte et soutenue des acteurs, tant au siège des organismes d'aide que sur le terrain, de mettre en œuvre le programme d'action de Rome sera indispensable. Priorité devra être donnée aux moyens de suivre les progrès accomplis dans les pays partenaires, par exemple par le biais de comptes rendus établis par un groupe de pays partenaires intéressés. Dans la poursuite de cet objectif, le Groupe de travail souhaitera peut-être placer les activités et produits suivants au centre de ses travaux :

Résultats proposés

- Soutenir et suivre les efforts consentis par les pays donateurs et les pays partenaires pour mettre en œuvre le programme d'action de Rome (diffusion des bonnes pratiques ; plans d'action nationaux pour l'harmonisation ; rapports des donateurs sur les engagements pris à Rome ; site web).
- Elaborer un ensemble d'indicateurs clés sur des modalités d'acheminement de l'aide plus efficaces (alignement/harmonisation).
- Examiner les moyens d'utiliser, ou de renforcer, les mécanismes d'examen par les pairs existants afin de contribuer à maintenir la pression des pairs pour que les engagements pris à Rome soient honorés.
- Préparer un projet de Recommandation du CAD sur la coordination et l'harmonisation des pratiques des donneurs.

b) Suivi du processus SLP

6. Les membres du CAD sont déterminés à soutenir les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP) élaborées par les pays bénéficiaires, notamment en favorisant une meilleure coordination de l'aide, en assurant le suivi du partenariat dans le cadre du processus SLP, en collaborant avec les donateurs multilatéraux et en procédant à des échanges de vues sur les bonnes pratiques en matière de choix et d'utilisation d'instruments d'aide adaptés à la situation particulière de chaque pays. S'appuyant sur les Lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté et les travaux du Réseau informel du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET), le Groupe de travail devra définir son rôle dans le suivi du processus SLP. De nombreuses institutions et organisations s'occupent actuellement d'évaluer les progrès de la mise en œuvre des SLP, notamment les membres du CAD, la Banque mondiale, le FMI, le Groupe des Nations unies pour le développement, l'Initiative des pays nordiques en faveur des CSLP, le PSA, le Groupe de réflexion sur les CSLP, les travaux d'évaluation et les projets pilotes au titre du CDI, le PRS Watch, Eurodad et Eldis Aid Reporter. Il conviendra par conséquent de veiller à éviter les doubles emplois.

Résultats proposés

- D'une manière générale, les premiers travaux pourraient consister à dégager, pour en faire la synthèse, les conclusions d'un ensemble d'activités de suivi et d'évaluation entreprises par différents acteurs du développement (voir liste ci-dessus).
- Il pourrait être intéressant aussi de suivre le processus SLP au niveau des pays en l'intégrant dans les travaux présentés à l'alinéa a) ci-dessus relatif aux rapports qui seraient établis par un groupe de pays partenaires.

c) Gestion des finances publiques

7. Il est essentiel d'améliorer la gestion financière dans les pays partenaires pour accroître l'efficacité et la transparence de l'utilisation des finances publiques, y compris les fonds versés au titre de l'aide. L'objectif du Groupe de travail dans ce domaine sera de contribuer à renforcer les capacités des pays partenaires afin de promouvoir une gestion efficace des finances publiques. S'appuyant sur les travaux réalisés par le Sous-groupe sur la gestion et la transparence financière, le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager de poursuivre les travaux dans les quatre domaines suivants.

Résultats proposés

- Définir ou élaborer des indicateurs de performance pour l'évaluation de la gestion des finances publiques, notamment en collaborant avec les responsables d'initiatives internationales analogues, l'objectif étant d'élaborer des plans d'action nationaux d'un concertés et à en assurer le suivi.
- Elaborer des normes comptables pour l'aide au développement en collaboration avec le Comité du secteur public de la Fédération internationale des comptables.
- Coordonner les travaux avec ceux d'autres initiatives en faveur de l'harmonisation (les banques multilatérales de développement, le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière, etc.).
- Etudier la possibilité de créer un réseau virtuel de spécialistes de la comptabilité et des finances dans le domaine du développement et de mettre sur pied des programmes d'apprentissage mutuel.

d) Passation de marchés

8. L'objectif sera d'évaluer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités des pays partenaires en la matière et de mettre en place des systèmes de passation de marchés avec lesquels les donateurs pourront harmoniser leurs procédures. Cela nécessitera l'aide des donateurs dans les domaines suivants :

- Renforcement du rôle des pays partenaires dans la gestion des opérations de passation de marchés dans le cadre de l'aide.
- Renforcement des capacités de passation de marché à l'échelle locale et régionale.
- Efforts entrepris pour harmoniser les procédures des donateurs et les aligner sur les mécanismes renforcés de passation de marchés dans les pays partenaires.

9. Cette activité sera mise en œuvre dans le cadre du processus lancé avec la Table ronde de l'OCDE et de la Banque mondiale – Renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés, organisée les 22 et 23 janvier 2003. Les participants à la Table ronde, spécialistes de la passation de marchés, se sont mis d'accord sur les domaines d'activité essentiels et les principaux produits à réaliser au cours du processus en 2003-2004. Le plan d'action présente les principaux problèmes qui se posent et les résultats attendus, pour l'essentiel des documents sur les bonnes pratiques.

Résultats proposés

- *Intégration de la passation de marchés en tant qu'outil stratégique de la gestion de l'aide* – une étude sur les économies (« les bienfaits ») découlant d'un système rigoureux de passation de marchés et une stratégie de communication destinée à promouvoir l'intégration de la réforme des modalités de passation de marchés dans les stratégies nationales de développement, en tant qu'élément essentiel de la gestion des finances publiques.
- *Normes et critères de référence pour évaluer et suivre les progrès de la mise en place de systèmes locaux rigoureux de passation de marchés*— définition d'un cadre des références et des modalités d'application et d'utilisation de ce cadre.
- *Renforcement des capacités en matière de passation de marchés* — élaboration d'une stratégie à l'appui des efforts de renforcement des capacités, notamment des efforts ciblés sur des domaines particuliers.
- *Suivi et évaluation* — élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation et d'indicateurs connexes.

10. Des rapports d'étape sur chacun de ces domaines de travail seront préparés pour la prochaine Table ronde provisoirement prévue fin 2003. Les produits finals, notamment les orientations à l'intention des donateurs et des pays partenaires, devront être prêts à temps pour la Table ronde qui se tiendra en 2004. Les travaux seront réalisés par le réseau actuel des experts en matière de passation de marchés qui participent au processus de la Table ronde. Ils rendront compte régulièrement de leurs travaux au Groupe de travail lors de réunions plénières.

B. Délitement de l'aide

11. Le Groupe de travail reprendra les fonctions, précédemment exercées par le Groupe de travail du CAD sur les aspects financiers de l'aide au développement (GT-FA), consistant à suivre la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, et à élaborer des rapports d'activité annuels à l'intention du CAD. Avec le temps, ces rapports permettront aussi :

- d'apprécier l'incidence de la Recommandation sur le volume, la qualité et les caractéristiques des apports d'APD,
- de passer en revue les informations concernant l'attribution des contrats,
- d'évaluer les progrès accomplis dans la recherche d'un partage plus équilibré de l'effort entre les Membres.

12. Une évaluation globale de la mise en œuvre et de l'impact de la Recommandation sera effectuée en 2009.

Résultats supplémentaires proposés

- Exécution du programme de travail intégré sur des questions telles que l'aide alimentaire et l'amélioration de la notification et du suivi statistiques ; apport de contributions aux examens par les pairs des politiques des membres du CAD en matière de coopération pour le développement ; gestion et enrichissement du site web sur le déliement de l'aide.
- Etude des possibilités qui s'offrent d'élargir l'application de la Recommandation.
- Examen des questions soulevées à propos des règles de discipline du CAD dans le domaine de l'aide liée, et poursuite le cas échéant des réunions conjointes informelles périodiquement organisées avec les « Participants à l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public » sur des sujets concernant l'aide liée et non liée.

C. Gestion au service de résultats et mesure des résultats

13. La nécessité de mettre en évidence les résultats des efforts de financement déployés par les donateurs constitue un problème essentiel pour ces derniers et leurs partenaires. Un certain nombre d'organismes d'aide ont mis en place des systèmes spécialement conçus pour déterminer les résultats des activités d'aide. Mais ces dispositifs de suivi n'en sont qu'à leurs débuts et le point devra être fait sur leur utilisation.

14. Les travaux dans ce domaine seraient axés sur des questions concernant la qualité et les résultats de l'aide, et consisteraient à mettre en lumière (i) les mesures prises actuellement par les membres du CAD en vue d'accroître l'efficacité de l'aide et (ii) les améliorations apportées au processus de suivi. A cette fin, il faudra examiner les liens entre les systèmes et les normes d'assurance-qualité, les mesures fondées sur les résultats et les pratiques en matière d'affectation de l'aide, en tenant compte des points de vue des pays partenaires.

15. Dans un premier temps, les travaux devraient mettre à profit les conclusions du *Forum des partenaires au développement* organisé sur le thème *Pour une gestion au service de résultats dans la voie du développement* (décembre 2002) et du *Séminaire d'experts du CAD sur l'efficacité de l'aide et la sélectivité* (mars 2003), les activités de la DCD visant à déterminer les liens entre les apports d'APD et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les travaux de suivi et de notification concernant les efforts des donateurs en matière d'harmonisation et d'alignement. Ils permettront de faire progresser le vaste débat engagé au niveau international lors de la *Table ronde Banque mondiale/OCDE/Banques multilatérales de développement/Nations Unies* intitulée « *Pour mieux mesurer, suivre et gérer les résultats du développement* » qui a eu lieu à Washington en juin 2002. Ces travaux devraient aussi prendre appui sur les rapports de synthèse relatifs aux examens par les pairs et les études comparatives concernant les évaluations conjointes par pays, les systèmes de gestion de l'aide, et

l'utilisation des indicateurs axés sur les résultats qui seront élaborés en 2004. Ils seront étroitement liés aux activités pertinentes du Réseau du CAD sur l'évaluation en matière de développement.

Résultats proposés

- Analyse des approches suivies pour mesurer les effets produits sur le développement, avec également un exposé des problèmes liés à l'attribution des résultats, qui doit être effectuée en liaison avec les donateurs multilatéraux, en particulier le système des Nations Unies.
- Rapport sur les indicateurs de l'efficacité de l'aide recommandés.
- Examen des enseignements dégagés par les Membres de l'application de stratégies de gestion axée sur les résultats et de l'utilisation de systèmes d'assurance-qualité, qui débouchera sur l'élaboration de documents de référence sur les bonnes pratiques.
- Analyse des liens entre les apports d'APD et les OMD.

16. Il faudra fixer des priorités et sélectionner les objectifs et résultats à rechercher dans ce domaine très étendu.

III. MODALITES D'ORGANISATION DU TRAVAIL PROPOSEES

A. Principes directeurs

17. Dans l'exécution de son mandat, le Groupe de travail sera guidé par les principes suivants :

- L'objectif du Groupe de travail sera principalement de faciliter l'application des politiques et des bonnes pratiques définies en commun, et d'observer de façon continue les progrès réalisés sur le terrain. Il suivra pour ce faire une approche pragmatique et axée sur les résultats, en tenant pleinement compte des enseignements tirés de l'expérience, qu'ils soient positifs ou négatifs, ainsi que de la diversité des situations existant dans les pays partenaires.
- Le Groupe de travail mettra à profit les travaux pertinents effectués dans d'autres instances – à l'intérieur ou à l'extérieur du CAD – en évitant les doubles emplois. Des contributions sont attendues de la part du Réseau du CAD sur l'évaluation en matière de développement, du Groupe de travail sur les statistiques et de PARIS21.
- Le Groupe de travail reconnaît l'intérêt qu'il y a à collaborer avec un large éventail d'organisations spécialisées dans le développement pour encourager la mise en œuvre du programme d'action relatif à l'efficacité de l'aide et en accroître l'impact global. A cet égard, le Groupe de travail solliciterait la participation d'autres partenaires concernés, notamment les Banques régionales de développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le PSA.
- Le Groupe de travail associera les pays partenaires à toutes les étapes de ses travaux selon les modalités qui seront jugées rationnelles et efficaces. A cette fin, il collaborera avec un groupe représentatif de pays partenaires.
- Etant donné l'étendue de son mandat et la diversité des compétences requises, le Groupe de travail fera appel, lorsqu'il y aura lieu, aux spécialistes concernés et aux ressources des

organismes participants. Il prendra en principe appui sur des équipes de projet composées des participants intéressés pour l'exécution de certaines composantes du programme de travail. Le CAD lui a aussi expressément accordé la possibilité de constituer des "groupes d'étude" de caractère plus formel.

B. Organisation du Groupe de travail et de ses activités

a) Membres du Bureau

18. Le Groupe de travail élira un Président et un ou des vice-président(s) et désignera des chefs d'équipes de projet lorsque la réalisation des travaux l'exigera. Ces personnes et d'autres membres intéressés formeront le Bureau du Groupe de travail. Le Président du Groupe de travail fera rapport au CAD une fois par an à la réunion des Présidents des organes subsidiaires, et représentera le cas échéant le Groupe de travail dans les autres organes subsidiaires du CAD.

b) Réunions

19. Le Groupe de travail se réunira en principe trois fois en deux ans. Il constituera des équipes de projet qui se réuniront aussi souvent que les Membres le jugeront nécessaire pour l'exécution de certaines composantes du programme de travail. Chaque équipe de projet s'accordera sur les résultats particuliers à obtenir à titre de contribution aux activités du Groupe de travail.

c) Soutien et financement

20. Le Groupe de travail recevra un soutien de la part du Secrétariat de l'OCDE. En outre, il est essentiel que les Membres et d'autres participants qui s'intéressent à certains aspects du programme de travail jouent un rôle actif dans la conduite et la réalisation des activités qui s'y rapportent. Des contributions volontaires seront requises pour renforcer les ressources en personnel (par ex., consultants, poste de projet, personnel de soutien), prendre en charge la participation des représentants des pays partenaires, organiser des réunions sur le terrain et financer les voyages des membres du Secrétariat. Si chaque domaine de travail exigera un soutien spécifique, les contributions volontaires devront pouvoir être gérées avec beaucoup de souplesse.